



Brûlages sauvages de câbles électriques : La Tronche et France nature environnement dénoncent le « laxisme » des autorités

Manuel Pavard

🕒 14 mars 2022



ERREUR p
du site :
Domaine
alé de site

DÉCRYPTAGE – La Ville de la Tronche et France nature environnement Isère ont dénoncé, ce mercredi 9 mars 2022, le laxisme des pouvoirs publics face à la pollution émise par les brûlages sauvages de déchets. Depuis plusieurs années en effet, des feux de câbles électriques récurrents, destinés à récupérer le cuivre, sont signalés aux alentours de l'aire d'accueil de gens du voyage jouxtant le site d'Athanor. Pourtant, malgré plusieurs alertes adressées aux autorités, la situation perdure. Déplorant le classement sans suite de toutes leurs plaintes, la mairie et l'association tirent donc la sonnette d'alarme.

« Tous les jours, de 8 heures à midi et de 21 heures à 23 heures, ça brûle ! » Henri, habitant de [La Tronche](#), ne cache pas son dépit et son exaspération. Le retraité photographie en effet presque quotidiennement les épaisses fumées qu'il observe depuis la fenêtre de son appartement du boulevard de la Chantourne. Des clichés qu'il envoie ensuite à la municipalité et à [France nature environnement](#) (FNE) Isère. Ses images témoignent d'une triste réalité : des feux de câbles électriques récurrents, constatés à proximité du [centre de tri des déchets d'Athanor](#).



Un habitant de La Tronche photographie très régulièrement les feux de câbles électriques observés depuis la fenêtre de son appartement. © HD

C'est précisément pour cela que la [Ville de La Tronche](#) et l'association ont convoqué la presse, ce mercredi 9 mars 2022, en mairie. Car toutes deux ferraillent depuis près de deux ans contre ces brûlages sauvages particulièrement polluants, dénonçant le laxisme des pouvoirs publics, pourtant maintes fois sollicités. Il était donc temps, seules, de « tirer la sonnette d'alarme, pour alerter l'opinion publique ».

FNE Isère informée des feux de câbles grâce à sa plateforme « Sentinelles de la nature »

Si ces incivilités perdurent depuis de longues années, FNE Isère a été informée pour la première fois en juin 2020, grâce à sa plateforme « [Sentinelles de la nature](#) », qui permet à tout citoyen de signaler des atteintes à l'environnement. « À ce titre, on a eu, il y a deux ans, un signalement sur des brûlages à La Tronche », relate Michel Jacon, secrétaire général de l'association. « Depuis, on reçoit régulièrement des mises à jour de cette alerte par des photos. »



Les élus de La Tronche et les représentants de France nature environnement Isère ont dénoncé d'une même voix, ce mercredi 9 mars 2022, les brûlages de câbles sauvages. © Manuel Pavard – Place Gre'net

Après un premier courrier au préfet, resté sans réponse, en octobre 2020, [FNE Isère](#) décide d'avertir les différentes collectivités. Parmi celles-ci, la mairie de La Tronche qui, elle aussi, s'inquiète de cette pollution régulière, voire quasi quotidienne. « On a mené une enquête auprès d'Athanor mais, après examen, rien ne venait de l'usine d'incinération », indique Bernard Dupré, adjoint aux travaux et à la sécurité.

Des personnes brûlent des câbles électriques pour récupérer puis revendre le cuivre

Très vite, le lieu, le mobile et les coupables – du moins une partie d'entre eux – sont identifiés. Selon la municipalité, les feux ont ainsi lieu « *en périphérie de l'aire d'accueil de gens du voyage située au pied du site d'Athanor* », où certaines personnes brûlent des câbles électriques, afin de récupérer puis revendre le cuivre.

Un trafic bien rodé. « *Ils vont chercher des câbles, notamment dans le Midi. Ils les ramènent et les brûlent ici, et après, le cuivre repart dans les commerces* », explique Bernard Dupré, qui se défend néanmoins de vouloir stigmatiser les **gens du voyage**. « *Il y a aussi des gens qui se sont plaints dans la communauté* », note d'ailleurs ce dernier.



Circonstance aggravante, « *ce type de pollution ne disparaît pas du jour au lendemain* », souligne Bernard Dupré. « *Aujourd'hui, si on fait un relevé sur le site, on a des traces de dioxines et de furanes relativement importantes et qui ne vont pas se dissiper avant un siècle ou deux.* »

Les élus tronchois comme les représentants de l'association insistent cependant : ce ne sont pas les vols de câbles et le trafic de cuivre qui les préoccupent, mais bien la **pollution de l'air**, visible dans les mesures effectuées autour d'Athanor. Les brûlages de câbles émettent en effet des polluants comme les dioxines, les furanes et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), particulièrement nocifs pour l'environnement et la santé.

La situation est d'autant plus problématique que La Tronche compte dans sa population 10% de personnes âgées de plus de 75 ans. Et que la commune abrite **l'hôpital couple-enfants du CHU Grenoble-Alpes**, qui « *accueille les enfants atteints par les affections respiratoires engendrées par les polluants atmosphériques* ».



Les brûlages de câbles émettent des polluants comme les dioxines, les furanes et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), particulièrement nocifs pour l'environnement et la santé. © HD

Circonstance aggravante, « *ce type de pollution ne disparaît pas du jour au lendemain* », souligne Bernard Dupré. « *Aujourd'hui, si on fait un relevé sur le site, on a des traces de dioxines et de furanes relativement importantes et qui ne vont pas se dissiper avant un siècle ou deux.* » Pourtant, ajoute-t-il, « *la Dreal* [Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ndlr] *et le préfet le savent très bien, et toutes les administrations sont au courant.* »

« Toutes nos plaintes ont été classées sans suite par le parquet »

C'est là en effet que le bât blesse, de l'avis général. L'adjoint aux travaux et à la sécurité s'est ainsi rendu à deux reprises sur place, à l'automne 2020, accompagné de la police municipale, qui a rédigé des procès-verbaux nommant les auteurs de feux. La Ville de La Tronche et FNE Isère ont chacune déposé plainte à plusieurs reprises, en 2020 et 2021 – tout comme la **Métropole**, propriétaire du terrain. Toutes deux ont également alerté et interpellé l'ensemble des institutions : préfecture, police nationale, Atmo, Dreal, ministère de la Transition écologique...



Bertrand Splinder, maire de La Tronche, et Bernard Dupré, adjoint aux travaux et à la sécurité, accusent les pouvoirs publics de laxisme face à la pollution émise par les feux de câbles électriques sur leur commune. © Manuel Pavard – Place Grénet

Pourtant, malgré tous ces signalements et deux visites de la police sur l'aire d'accueil de gens du voyage, « *toutes nos plaintes ont été classées sans suite par le parquet* », déplorent d'une même voix la municipalité et l'association. Et ce, « *sans que l'on nous en explique les motivations alors que nous sommes en présence flagrante d'un non-respect de la loi* », s'insurge Michel Jacot. Une décision vécue comme « *une claque* » par **Bertrand Spindler**, maire de La Tronche, qui affirme que ces plaintes étaient « *circonscrites et précises* ».

Le procureur indique avoir ordonné une enquête dont il attend encore le résultat

Pour le **procureur de la République** de Grenoble Éric Vaillant, ces plaintes ont été classées sans suite « *tout simplement parce que l'enquête n'a pas permis de trouver les auteurs des infractions* ». Il précise toutefois avoir été « *informé directement du problème, le 10 février 2022* », par une habitante de la commune, ancienne présidente d'union de quartier. « *J'ai personnellement ordonné une enquête dont je n'ai évidemment pas encore le résultat* », indique le procureur.



La mairie de La Tronche et FNE Isère regrettent que leurs plaintes aient été classées sans suite par le procureur Eric Vaillant, qui affirme de son côté avoir ordonné l'ouverture d'une enquête en février 2022. © Patricia Cerinsek – Place Gr'net

De leur côté, les services préfectoraux confirment que le sujet a été évoqué « *lors d'une réunion en préfecture, le 16 septembre 2021, en présence du maire de La Tronche et du préfet* ». Lequel a, selon eux, « *soutenu M. Spindler dans sa démarche de dépôt de plaintes et l'a encouragé à mobiliser les services de sa police municipale* ».

Cependant, ajoute la préfecture, « *les questions relatives à la salubrité et aux déchets relèvent de la compétence du maire, police et gendarmerie nationales restant néanmoins mobilisables en appui de la police municipale et des services municipaux* ».

La Ville de La Tronche et FNE Isère remettent en cause « la crédibilité de l'État »

Au final, estime Bertrand Spindler, c'est un peu le serpent qui se mord la queue. « *Le maire a une responsabilité mais je n'ai pas de solution car je n'ai pas d'effectifs de police municipale suffisants* », regrette-t-il. « *On s'adresse au procureur, qui doit faire respecter la loi, et au préfet, qui peut demander à la police d'intervenir* », abonde Bernard Dupré. Et celui-ci de s'interroger : « *Comment un maire et ses adjoints peuvent faire appliquer la loi si la justice, la police et la préfecture s'assoient sur l'ensemble du dossier ?* »



Les feux de câbles électriques proviennent d'une aire de gens du voyage située à côté de l'usine d'incinération de déchets Athanor. © HD

La Ville de La Tronche et FNE Isère pointent en outre une contradiction majeure. *« Beaucoup d'actions sont menées aux niveaux national et local pour la qualité de l'air mais ce qui les décrédibilise, c'est que tout le monde voit ces fumées qui sortent d'Athanor »*, relève Bertrand Spindler. L'association remet, elle aussi, en cause *« la crédibilité de l'État face aux mesures prises en matière de réduction des pollutions, notamment dans le cadre de la révision du [Plan de protection de l'atmosphère \(PPA\)](#) qui demande des efforts à toute la population »*.

Appelée à donner son avis lors du prochain conseil municipal, le 17 mars 2022, la Ville de La Tronche *« émettra donc des réserves sur ce troisième PPA »* afin que celui-ci *« ne soit pas à nouveau un chiffon de papier »*, annonce Bertrand Spindler.

Le maire rappelle ainsi que *« le préfet prépare [le troisième PPA](#) et demande l'avis de la commune de La Tronche »*. Un plan dont le projet se décline en 17 défis et 32 actions, l'une d'elles étant intitulée *« accompagner l'interdiction de brûlage à l'air libre »*.

ERREUR p
du site :
Domaine
alé de site

Appelée à donner son avis lors du prochain conseil municipal, le 17 mars 2022, la Ville « émettra donc des réserves sur ce troisième PPA », afin que celui-ci « ne soit pas à nouveau un chiffon de papier », annonce Bertrand Spindler.

Difficile en effet d'accepter ce que tous considèrent comme une « *incohérence* » : d'un côté, les efforts exigés des citoyens et des collectivités – notamment dans le cadre du PPA ou de la Zone à faibles émissions (ZFE) –, de l'autre, cette « *inaction* » des pouvoirs publics, avec les passe-droits qui en découlent.

« Ça m'a tellement mis en colère que je ne changerai pas ma voiture diesel »

« On est en France, la justice est pour tout le monde pareille. Ce n'est pas normal que des gens aient un sentiment d'impunité ! », s'indigne Michel Jacou. Le secrétaire de FNE Isère cite d'ailleurs son cas personnel. « J'ai une voiture diesel, je voulais la changer, mais ça m'a tellement mis en colère que je ne la changerai pas », lance-t-il, ulcéré.



Les feux de câbles sont observés à proximité du centre de tri Athano, à la Tronche. © Grenoble-Alpes Métropole – Centre de tri Athanor

En quête de preuves supplémentaires, l'association a été reçue, le 9 février 2022, par [Atmo Auvergne Rhône-Alpes](#), l'observatoire pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air, qui lui a ensuite transmis un rapport, ce mercredi 9 mars. Didier Chapuis, directeur territorial d'Atmo AuRA, prévient toutefois en préambule : « Notre rôle n'est pas de mettre en place des actions mais d'identifier des problématiques. »

Atmo, explique-t-il, a noué « un partenariat avec un certain nombre d'usines d'incinération pour faire un suivi de leur environnement ». À ce titre, l'organisme effectue donc des mesures régulières autour d'Athanor. Problème : « Il n'existe pas, en France, de valeur réglementaire pour les concentrations de dioxines dans l'air. »

Des mesures d'Atmo « bizarres » près d'Athanor

« On s'est donc fait nos propres références », poursuit le directeur territorial. « Et depuis plusieurs années, les valeurs autour d'Athanor sont bizarres, ce qui pose question. » Un constat corroboré par les signalements récents de FNE Isère, ainsi que par les dernières mesures réalisées par Atmo, en février 2022. Or, ajoute Didier Chapuis, « quand on brûle des matières plastiques à faible température à l'air libre, cela produit des dioxines ».



Éclairage de la partie haute de la tour Perret aux couleurs de l'indice de qualité de l'air Atmo : un système que les élus de La Tronche seraient curieux de voir au pied d'Athanor. © Aurianne Poillet – Ville de Grenoble

Conclusion : « Il semblerait bien qu'il y ait des émanations qui viennent perturber les mesures près d'Athanor. Mais on n'a pas de moyens de le prouver, on ne peut pas pointer un tel ou un tel », nuance-t-il, tout en évoquant un « faisceau de présomptions ». « Notre position, c'est que l'on a constaté des niveaux étonnants au moment où étaient signalés des brûlages de câbles, une pratique qui émet des dioxines », résume le directeur territorial d'Atmo AuRA. Et même si corrélation n'est pas causalité, il y a « tout lieu de s'en

« La commune prendrait un arrêté demandant le nettoyage du terrain et la Métropole l'occuperait ensuite pour y stocker des gravats et du matériel dont elle a besoin pour Athanor. »

Que faire alors maintenant ? L'affaire est épineuse, admet Bertrand Spindler, rappelant que les gens du voyage sont « des citoyens français et tronchois, dont les enfants vont à l'école sur la commune ». Et que si certains, parmi eux, sont responsables ou au moins complices de ces feux sauvages, d'autres en sont victimes et les déplorent.

« Les gens du voyage ont une aire définie, mais ils ne brûlent pas là où sont leurs caravanes. Ils se sont décalés d'à peu près une vingtaine de mètres et ils ont squatté un secteur qui est normalement en zone verte », précise Bernard Dupré. « Cette zone, ils l'ont défrichée et, maintenant, il y a des camions, de la tôle, de la ferraille, toute une déchetterie... Et, au milieu, ils brûlent. »



France nature environnement Isère traque les brûlages illégaux et organise également régulièrement des campagnes de lutte contre les dépôts sauvages de déchets. © FNE Isère

Le lieu étant un terrain métropolitain, la Ville de La Tronche a convenu d'un accord avec la Métropole, qui s'annonce « compliqué » à mettre en œuvre, avoue l'adjoint. « La commune prendrait un arrêté demandant le nettoyage du terrain et la Métropole l'occuperait ensuite pour y stocker des gravats et du matériel dont elle a besoin pour Athanor », détaille-t-il.

Alain Carignon demande à la Métro « d'engager une procédure d'expulsion des occupants »

La polémique naissante n'a en tout cas pas manqué de faire réagir **Alain Carignon**. Dans un courrier adressé, ce vendredi 11 mars 2022, au président de la Métropole **Christophe Ferrari**, l'ancien maire de Grenoble se demande « *pourquoi la Métropole n'a pas engagé une procédure d'expulsion des occupants* ».



Alain Carignon a interpellé sur le sujet Christophe Ferrari, président de la Métropole, celle-ci étant propriétaire du terrain. © Corentin Bemol – Place Grénet

« *Je sollicite donc que la Métropole passe enfin à l'action afin de faire respecter un minimum de règles de vie commune à ceux que nous recevons, en excluant ceux qui s'y refusent obstinément* », écrit le conseiller municipal et communautaire d'opposition. « *Je vois mal comment nous pourrions imposer des règles drastiques à ceux qui travaillent péniblement avec les **ZFE**, le stationnement payant, la chasse aux voitures, en favorisant en parallèle des foyers de pollution très importants sur nos propres terrains.* »

« On n'abandonnera pas parce que c'est une preuve flagrante de non-respect de la loi »

De son côté, Henri, qui a envoyé des courriers – restés quasiment tous sans réponse – Emmanuel Macron, Barbara Pompili, Éric Dupond-Moretti, ainsi qu'à des élus locaux aux candidats à l'élection présidentielle, promet qu'il « *ne lâchera rien* ».

Une combativité et une ténacité que partagent les représentants isérois de FNE, à commencer par Michel Jacon. « *On n'abandonnera pas parce que c'est une preuve flagrante de non-respect de la loi* », affirme le secrétaire général de l'association. « *Tant que je serai là, le dossier ne sera jamais clôturé !* »



Auteur

Manuel Pavard

Tags : Athanor | Atmo Auvergne Rhône Alpes | Bertrand Spindler |

brûlage de déchets | france nature environnement |

France nature environnement Isère | gens du voyage | La Tronche | pollution |

pollution de l'air | qualité de l'air | Sentinelles de la nature | trafic de cuivre

Laisser un commentaire

Connecté en tant que Sciences Po. Déconnexion ? Les champs obligatoires sont indiqués avec *

Vous êtes sur la liste blanche.

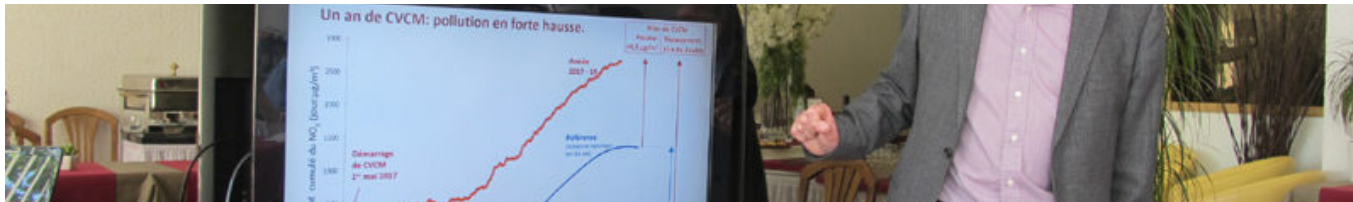
Commentaire *

☐ Je souhaite rester informé(e) des articles publiés sur Place Gre'net via la newsletter hebdomadaire. Je pourrai me désinscrire à tout instant.

Laisser un commentaire

A lire aussi sur Place Gre'net

ERREUR p
du site :
Domaine
alé de site



Pollution de l'air : Grenoble à cœur demande la révision du plan de circulation et de lutter contre le chauffage au bois

FOCUS - Le collectif Grenoble à cœur a décortiqué l'étude de l'association Respire présentée mi-février 2022, révélant une pollution de l'air importante et nocive aux **Lire plus**



Pollution de l'air des vallées alpines : la Ville de Grenoble relance la bataille judiciaire

FOCUS - La Ville de Grenoble a annoncé, ce mardi 18 janvier 2022, qu'elle faisait appel du non-lieu prononcé pour sa plainte de 2018 concernant **Lire plus**



Le Pic Vert prie les maires de l'Isère d'interdire le brûlage de déchets

L'association de protection de la nature Le Pic Vert réclame une suspension de toutes les opérations de brûlage de végétation en Isère. Une demande adressée **Lire plus**



Sud-Isère : le futur centre de tri des déchets Athanor mise sur la technologie et la mutualisation des moyens

FOCUS - La pose de la première pierre d'Athanor, futur centre de tri des déchets en Sud-Isère, a eu lieu ce vendredi 3 septembre 2021 **Lire plus**



Qualité de l'air à Grenoble : la tour Perret transformée en phare va afficher les couleurs de l'indice Atmo

REPORTAGE VIDÉO - Depuis ce 11 février 2022, la partie haute de la tour Perret s'illumine tous les soirs de 19 à 23 heures aux **Lire plus**



Ouverture prochaine de la concertation préalable pour un nouveau Plan de protection de l'atmosphère

FLASH INFO — En route pour un troisième Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise. Après un premier PPA adopté en 2006, puis **Lire plus**



PRÉCÉDENT

Grenoble : une mère et ses quatre enfants retrouvés morts dans un appartement à La Villeneuve

SUIVANT

Saint-Martin-le-Vinoux : un trentenaire mortellement poignardé, l'homme qu'il hébergeait interpellé



[Contact](#)

[Qui sommes nous ?](#)

[À propos](#)

[CGV](#)

[CGU](#)

[S'abonner](#)

[Devenir annonceur](#)